

**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)  
DERIVEURS – CATAMARANS - 2025-2028**  
mises à jour mars 2025  
(version avec Annexe, à compléter)

Régate de Locquémeau - Régate du Trophée Armor Voile Légère "TAVL" CDV22  
Centre nautique de Locquémeau - 51 B route du Port - 22300 Trédrez-Locquémeau

Téléphone Fixe : 02 96 54 47 15 - Portable : 06 77 28 19 68

Mail : [centrenautique.tredrez-locquemeau@orange.fr](mailto:centrenautique.tredrez-locquemeau@orange.fr)

Site internet : <https://www.centrenautique-tredrezlocquemeau.bzh>

<Grade 5C>< 21 juin 2025><Port De Locquémeau>

**Prescription de la FFVoile :**

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course types intégrant les spécificités de la compétition est obligatoire. Cette utilisation est recommandée pour les compétitions de grades supérieurs.

Les compétitions de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la FFVoile, obtenu avant la publication de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, la publication des instructions de course types sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.  
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

**1. REGLES**

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra ?
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

**2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par le comité à tout moment, et seront communiquées aux concurrents par l'organisation et aux entraîneurs par VHF (canal 72).

**3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est l'accueil du centre nautique. ils seront également mis en ligne à l'adresse internet <https://www.centrenautique-tredrezlocquemeau.bzh/>

#### **4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]**

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie (donné en **annexe**) par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

#### **5. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'entrée de la cale de la grande plage.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes (donnée en **annexe** si temps différent) après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

#### **6. PROGRAMME DES COURSES**

- 6.1 Dates des courses : 21 juin 2025
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 12h30
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

#### **7. PAVILLONS DE CLASSE**

- Le pavillon de classe Dériveur est jaune avec le sigle RS ZEST en noir.  
Le pavillon de classe Catamaran est blanc avec le sigle Hobie en noir.

#### **8. ZONES DE COURSE**

- L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

#### **9. LES PARCOURS**

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer seront inscrits sur le tableau à bord du bateau comité.  
Si parcours réduit le pavillon S sera hissé au comité.

#### **10. MARQUES**

- 10.1 La description des marques est donnée en **annexe**
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

#### **11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

- Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

#### **12. LE DEPART**

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et à l'extrémité bâbord donné en **annexe**
- 12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes (donné en **annexe** si durée différente) après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

#### **13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.

- Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).
- 14. L'ARRIVEE**  
La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée (si autre système il est précisé en annexe).
- 15. SYSTEME DE PENALITE**  
15.1 Pour des classes données en **annexe**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.  
15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**  
16.1 Les temps sont donnés en **annexe** :  
16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps donné en **annexe** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2) (si autre système il est donné en **annexe**)  
16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 17. DEMANDES D'INSTRUCTION**  
17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes (si autre durée, elle est donnée en **annexe**) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.  
17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à la salle de classe N° 2 situé au centre nautique de Locquémeau.  
17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes (si autre durée, elle est donnée en **annexe**) après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à la salle de classe N° 2 situé au centre nautique de Locquémeau.. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 18. CLASSEMENT**  
18.1 **1** course doit être validée pour valider la compétition.  
18.2 Courses retirées  
Est précisé en **annexe** le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :  
a) Quand 1 ou 2 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.  
b) Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score  
18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information à l'heure indiquée en **annexe**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
- 19. REGLES DE SECURITE**  
19.1 *[DP] [NP]* Un élargement retour sera mis en place selon les modalités données en **annexe**.  
19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.  
19.3 Utilisation du bout-dehors :  
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 *[DP]* Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.

## **23. ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - Une VHF
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

## **26. PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : Une médaille pour les 3 premiers au scratch de chaque série

**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)**  
**DERIVEURS – CATAMARANS 2025-2028**  
mises à jour mars 2025

Régate de Locquémeau - Régate du Trophée Armor Voile Légère "TAVL" CDV22  
Centre nautique de Locquémeau - 51 B route du Port - 22300Trédrez-Locquémeau  
Téléphone Fixe : 02 96 54 47 15 - Portable : 06 77 28 19 68  
Mail : [centrenautique.tredrez-locquemeau@orange.fr](mailto:centrenautique.tredrez-locquemeau@orange.fr)  
Site internet : <https://www.centrenautique-tredrezlocquemeau.bzh>

<Grade 5C>< 21 juin 2025><Port De Locquémeau>

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.  
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

**2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par le comité à tout moment, et seront communiquées aux concurrents par l'organisation et aux entraîneurs par VHF (canal 72)

**3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement a l'accueil du centre nautique; ils seront également mis en ligne à l'adresse : <https://www.centrenautique-tredrezlocquemeau.bzh/>

**5. SIGNAUX FAITS A TERRE**

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la cale de la grande plage.  
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'affalée de l'Aperçu..

**6. PROGRAMME DES COURSES**

6.1 Dates des courses : 21 juin 2025(

| Date       | Classe          | Classe           |
|------------|-----------------|------------------|
| 21/06/2025 | <i>dériveur</i> | <i>catamaran</i> |

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 12h30.

**7. PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe sont :

**Dériveur** = pavillon jaune avec le sigle RS ZEST en noir.

**Catamaran** = pavillon blanc avec le sigle Hobie en noir.

**8. ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 9. LES PARCOURS

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Le type de parcours à effectuer sera inscrit sur le tableau a bord du bateau comité. (**Longue distance ou construit**)

Si parcours réduit le pavillon S sera hissé au comité.

## 10. MARQUES

### 10.1 Parcours Construit

| Départ  | Parcours      | Dégagement | Changement de parcours | Arrivée                      |
|---|---------------|------------|------------------------|------------------------------|
| Bateau comité (pavillon orange)<br>Bouée Orange | Bouées Jaunes |            |                        | Pavillon Bleu<br>Bouée bleue |

### Parcours Longue distance

| Départ  | Parcours      | Dégagement | Changement de parcours | Arrivée                      |
|---|---------------|------------|------------------------|------------------------------|
| Bateau comité (pavillon orange)<br>Bouée Orange | Bouées Jaunes |            |                        | Pavillon Bleu<br>Bouée bleue |

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont : Le parc a moule en baie de Lannion.  
Attention, Il est important de respecter le balisage.

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour les bateaux, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

| Classe           | Temps cible       | Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup> | Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup> (intersérie ou groupes temps compensé) |
|------------------|-------------------|---|--|
| <b>Catamaran</b> | <b>30 minutes</b> | <b>50 minutes</b>                               | <b>50 minutes</b>  |
| <b>Dériveur</b>  | <b>30 minutes</b> | <b>50 minutes</b>                               | <b>50 minutes</b>  |

16.2 Les bateaux ne finissant pas **25 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y

- aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé accueil du centre nautique.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans la salle de classe N°2 du centre nautique de Locquémeau. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 18 CLASSEMENT**
- 18.1 **1** courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information à 12h, et au plus tard une 30 minutes avant l'heure prévue pour le départ de la première course.
- 19 REGLES DE SECURITE**
- 19.1 *[DP] [NP]* Un émargement retour sera mis en place a l'accueil du centre nautique
- 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 21.3 *[DP]* Un bateau doit être conforme aux règles 60 **minutes** avant son signal d'avertissement.
- 26. PRIX**
- Les prix seront distribués comme suit : Une médaille pour les 3 premiers au scratch de chaque serie

**Arbitres désignés :**

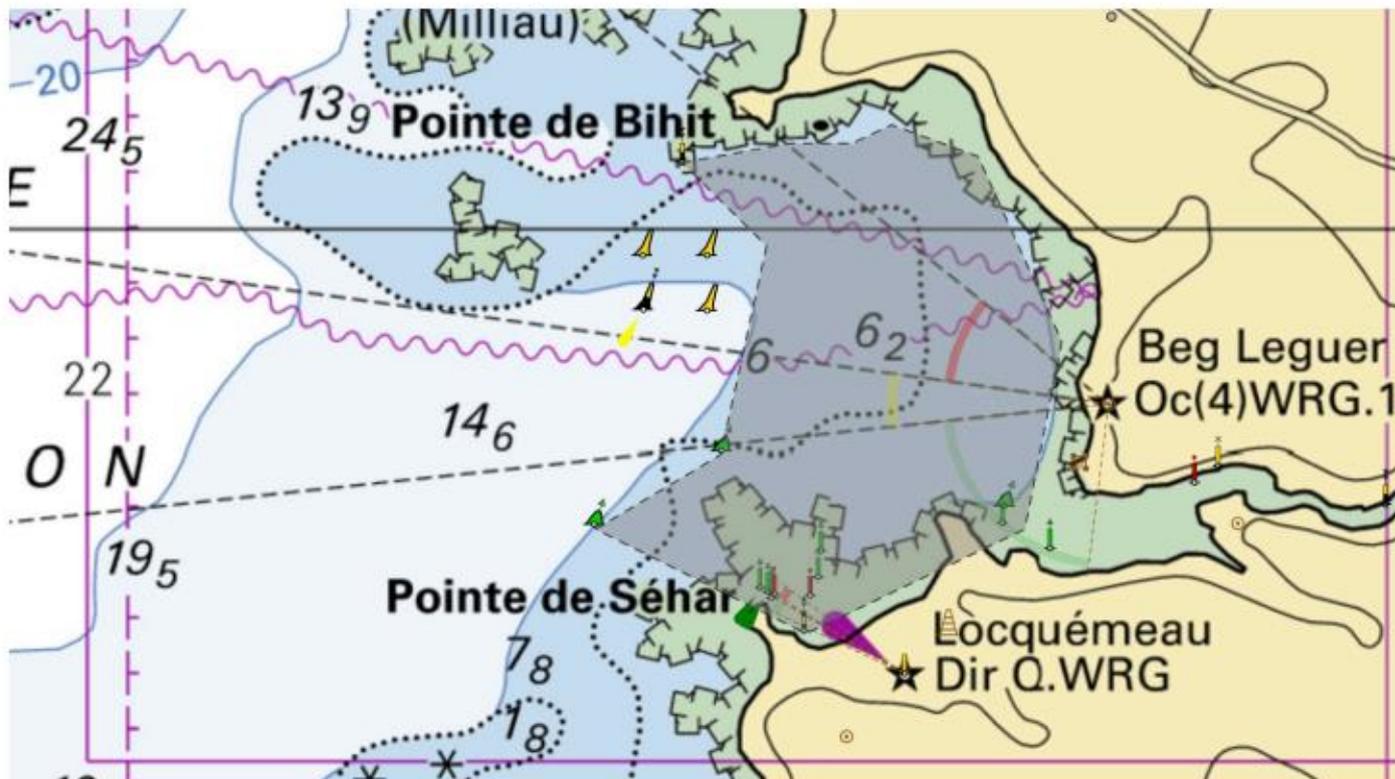
Président du comité de course : Robert Samuel

Président du comité technique : Daniou Fred

Président du jury : Daniou Fred

## ANNEXE ZONES DE COURSE

Les zones considérées comme des obstacles sont le parc à moule en baie de Lannion.  
Attention : Il est important de respecter le balisage



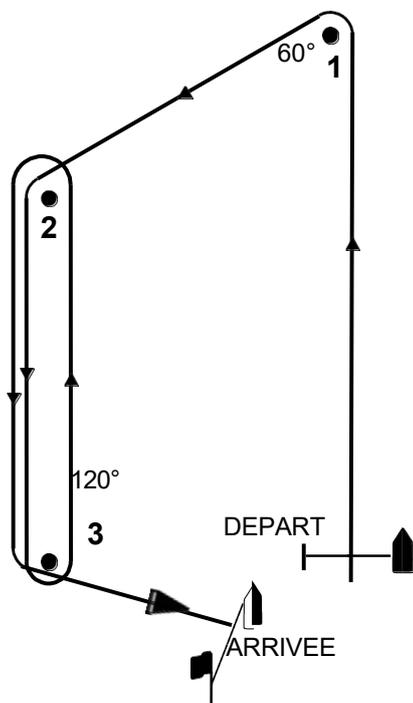
## ANNEXE PARCOURS CONSTRUITS

### Parcours en trapèze

#### Dériveur

Parcours : Départ – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – Arrivée

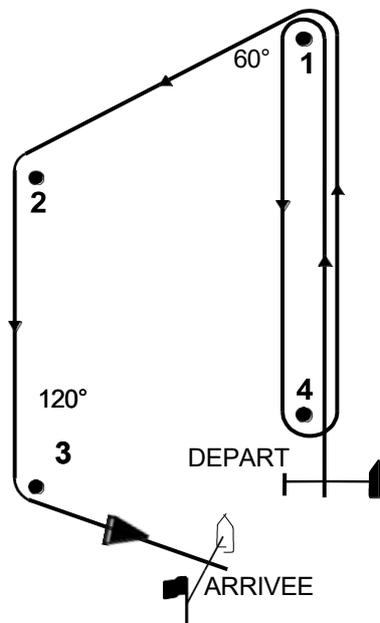
Parcours réduit : Départ – 1 – 2 – 3 – Arrivée



#### Catamaran

Départ – 1 – 4 – 1 – 2 – 3 – Arrivée

Parcours réduit : Départ – 1 – 2 – 3 – Arrivée



**ANNEXE PARCOURS LONGUE DISTANCE**  
(le parcours sera défini au briefing coureurs/entraîneurs en fonction des conditions météo)

Départ - Bouée 1 laisser à babord – bouée 2 laisser a babord– Arrivée passer babord

